

### **1. Coordonnées**

#### **VARSOVIE**

ul. Widok 12 – 00-023 Varsovie  
Tél. : (+48) 22-505-98-13  
biblio@institutfrancais.pl

#### **CRACOVIE**

ul. Stolarska 15 – 31-043 Cracovie  
Tél. : (+48) 12-424-53-57  
mediatheque.cracovie@institutfrancais.pl

### **2. Sites Internet et réseaux sociaux**

Institut français de Pologne ..... [www.institutfrancais.pl](http://www.institutfrancais.pl)  
Catalogue des médiathèques ..... [www.institutfrancais.pl/pmb](http://www.institutfrancais.pl/pmb)  
Culturethèque (médiathèque numérique) ..... [www.culturetheque.com](http://www.culturetheque.com)

#### **VARSOVIE**

facebook: [institut.francais.varsovie](https://www.facebook.com/institut.francais.varsovie)  
instagram: [institut\\_francais\\_de\\_varsovie](https://www.instagram.com/institut_francais_de_varsovie)  
twitter: [IFP\\_Varsovie](https://twitter.com/IFP_Varsovie)

#### **CRACOVIE**

facebook: [institutfrancais.cracovie](https://www.facebook.com/institutfrancais.cracovie)  
instagram: [ifcracovie](https://www.instagram.com/ifcracovie)

### **3. Jours et heures d'ouverture**

#### **VARSOVIE**

lundi	fermé
mardi	12h-19h
mercredi	10h-20h
jeudi	12h-19h
vendredi	12h-19h
samedi	10h-16h
dimanche	fermé

#### **CRACOVIE**

lundi	fermé
mardi	15h-19h30
mercredi	15h-19h30
jeudi	fermé
vendredi	10h-13h / 15h-17h
samedi	10h-16h
dimanche	fermé

### **4. Autres périodes de fermeture (fêtes, vacances)**

#### **VARSOVIE**

- Jours fériés polonais et français et éventuels ponts correspondants
- 2 semaines à la période des fêtes de fin d'année
- 6 semaines en été

#### **CRACOVIE**

- Jours fériés polonais et français et éventuels ponts correspondants
- 2 semaines à la période des fêtes de fin d'année
- 2 semaines en février ou mars
- 4 semaines en été

## 5. Offre du réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne à Varsovie et Cracovie

### 5.1. Documents physiques

Livres, magazines, méthodes de langue, DVD, CD, jeux.

- **Consultation sur place**  
> **Gratuite, sans inscription**
- **Emprunt à domicile**  
Voir conditions (nombre, durée...) au chapitre 6  
> **Possible dans le cadre d'un abonnement au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne**
- **Accès au catalogue** ([www.institutfrancais.pl/pmb](http://www.institutfrancais.pl/pmb))  
Recherche, liste de nouveautés  
> **Gratuit, sans inscription**
- **Accès à son compte lecteur** ([www.institutfrancais.pl/pmb](http://www.institutfrancais.pl/pmb))  
Pour consultation des dates de retour, prolongations, réservations via un identifiant et un mot de passe remis au moment de l'inscription.  
> **Possible dans le cadre d'un abonnement au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne**
- **Transfert de documents pour une consultation sur place ou un emprunt à domicile**  
> **Possible dans le cadre d'un abonnement au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne**
  - entre les médiathèques de l'Institut français de Varsovie et Cracovie : participation aux frais de port (voir point 9)
  - depuis une bibliothèque partenaire (liste au chapitre 13) vers les médiathèques de l'Institut français de Varsovie et Cracovie : frais de port aller et retour à la charge de l'utilisateur

### 5.2. Liseuses électroniques

- **Utilisation sur place et emprunt à domicile**  
Après signature de la charte de prêt des liseuses.  
Voir conditions (nombre, durée...) au chapitre 6.  
> **Possible dans le cadre d'un abonnement au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne**

### **5.3. Culturethèque (médiathèque numérique)**

[www.culturetheque.com](http://www.culturetheque.com)

Livres, journaux, magazines, albums de musique, livres lus, films documentaires, à consulter en streaming ou à télécharger (selon le type du document et le fournisseur).

**> Possible dans le cadre d'un abonnement au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne**

Culturethèque est une plateforme gérée, non pas par l'Institut français de Pologne, mais par l'Institut français [à Paris]. Son utilisation est soumise à un règlement séparé. La politique de confidentialité des données personnelles est celle de l'Institut français, telle qu'apparaissant sur la plateforme.

Si un usager souhaite profiter de Culturethèque, il a deux solutions :

- se créer lui-même un compte sur la plateforme, valable pendant 3 semaines, et demander à l'Institut français de Pologne de prolonger la validité de son compte jusqu'à la fin de son abonnement au réseau des médiathèques,
- confier aux médiathèques de l'Institut français de Pologne le soin de l'inscrire à Culturethèque, en le spécifiant sur son bulletin d'inscription. L'Institut français de Pologne transmettra alors à l'utilisateur les identifiants et mot de passe personnalisés qui lui permettront de se connecter à Culturethèque.

Dans les deux cas, l'utilisateur doit avoir pris connaissance du règlement (disponible en français et en anglais) de Culturethèque, disponible dans les médiathèques et sur la plateforme.

### **5.4. Utilisation des ordinateurs des médiathèques**

Pour consultation d'Internet, utilisation du traitement de texte...

**> Possible dans le cadre d'un abonnement au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne**

La durée d'utilisation peut être réduite par les médiathécaires en cas d'affluence. La consultation de sites non-conformes à la législation en vigueur (en particulier incitation à la violence, à la haine raciale, apologie de pratiques illégales) est strictement interdite. Le lecteur s'engage à ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement de l'ordinateur et du réseau, et à signaler toute anomalie aux médiathécaires.

### **5.5. Rencontres littéraires, débats, animations Jeunesse**

**> Participation gratuite, sans inscription**

(sauf mention contraire sur le matériel de promotion des événements)

## 6. Emprunt à domicile de documents physiques

Le prêt à domicile de documents physiques est réservé au détenteur d'un abonnement en cours de validité, physiquement présent au moment de l'emprunt, sur présentation de sa carte de lecteur.

Le prêt peut être refusé par les médiathécaires à des usagers ayant sur leur compte des documents en retard ou n'étant pas à jour dans le règlement de son abonnement, de pénalités de retard ou de toute autre frais.

Sont exclus du prêt les documents notifiés comme tels dans le catalogue.

### 6.1. Nombre de documents pouvant être empruntés et durée d'emprunt :

Il est possible d'emprunter **11 documents simultanément**, dont les documents suivants, pour les durées suivantes :

- 6 livres pour 28 jours
- 1 liseuse électronique pour 28 jours
- 1 guide touristique pour 14 jours
- 3 manuels de langue pour 14 jours
- 3 magazines pour 14 jours
- 3 CD pour 14 jours
- 3 CD-ROM pour 14 jours
- 3 DVD pour 14 jours
- 1 jeu pour 14 jours

**Attention ! Les usagers de 0 à 15 ans (à l'exception de ceux relevant d'abonnement pris à un tarif Famille) ne sont pas autorisés à emprunter des documents provenant des sections Adultes, hors cas particuliers laissés à l'appréciation des médiathécaires.**

### 6.2. Prolongations :

La durée d'emprunt d'un document peut être prolongée comme suit :

- livres : 2 fois 14 jours
- autres documents : 1 fois 7 jours

Pour cela, l'utilisateur peut :

- prolonger lui-même un document à partir de son compte lecteur sur le catalogue en ligne ([www.institutfrancais.pl/pmb](http://www.institutfrancais.pl/pmb)) (il a la possibilité de le faire quelques jours avant la date de retour initiale et doit le faire avant celle-ci),
- solliciter la prolongation auprès de sa médiathèque de rattachement, sur place, par téléphone ou courriel, ceci avant la date de retour initiale.

La prolongation ne sera pas possible si le document est réservé par un autre usager.

### **6.3. Pénalités de retard :**

- guides touristiques, manuels de langue, DVD, jeux, liseuses électroniques :  
1 zł / document / jour de retard (jour d'ouverture de la médiathèque de rattachement)
- autres documents : 0,30 zł / document / jour de retard (jour d'ouverture de la médiathèque de rattachement)

### **6.4. Réservations :**

Tous les documents empruntables peuvent être réservés, en même quantité que les documents pouvant être empruntés (voir point 6.1).

Pour cela, l'utilisateur peut :

- réserver lui-même un document à partir de son compte lecteur sur le catalogue en ligne ([www.institutfrancais.pl/pmb](http://www.institutfrancais.pl/pmb)),
- solliciter la réservation auprès de sa médiathèque de rattachement, sur place, par téléphone ou courriel.

Un usager ayant sur son compte des documents en retard, ne peut pas effectuer de réservation.

L'utilisateur a 7 jours après l'envoi d'un courriel l'informant de la mise à disposition du document réservé, pour venir retirer celui-ci.

## **7. Inscriptions**

L'inscription se fait sur place ou en ligne. Une pièce d'identité est demandée lors de la première visite.

Les usagers de 0 à 15 ans doivent être accompagnés au moment de la première inscription d'un de leurs parents ou de leur représentant légal, qui signe le bulletin d'inscription. La présence physique d'un parent ou d'un représentant légal n'est pas requise dans le cas d'une inscription en groupe organisée par un établissement scolaire ou le service des cours de l'Institut français de Pologne.

L'inscription au réseau des médiathèques de l'Institut français de Pologne donne lieu à l'ouverture d'un compte lecteur dans le logiciel de gestion des médiathèques, et à la remise d'une carte personnelle. Le compte lecteur est rattaché à l'une des médiathèques du réseau, celle auprès de laquelle il pense emprunter le plus de documents physiques (hors du système de transfert de documents d'une médiathèque à une autre).

Le compte lecteur est supprimé dans un délai d'un an maximum après l'expiration de l'abonnement, à condition que l'utilisateur ait rendu tous les documents empruntés et se soit acquitté des pénalités et frais divers auxquels il est éventuellement soumis. Dans le cas contraire, le compte lecteur est maintenu dans le logiciel jusqu'à ce que l'utilisateur ait régularisé sa situation.

## 8. Tarifs des abonnements

Annuel Tarif normal	80 zł.	
Annuel Tarif réduit 25%	60 zł.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes âgées de 16 à 25 ans</li> <li>- Enseignants et professeurs membres d'une des associations de professeurs de français suivantes : Prof Europe, Europe des langues et des cultures, Łódzkie bardziej francuskie, Bilinguis, Plejada</li> </ul>
Annuel Tarif réduit 50 %	40 zł.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes âgées de 0 à 15 ans</li> </ul>
Annuel Tarif réduit 62.5 %	30 zł.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes âgées de + de 60 ans</li> <li>- Elèves du Lycée français de Varsovie</li> <li>- Elèves des établissements labellisés FrancEducation</li> <li>- Elèves des établissements non-labellisés FrancEducation à partir de 10 inscriptions groupées</li> <li>- Enseignants et professeurs du Lycée français de Varsovie</li> <li>- Recrutés locaux de l'Ambassade de France en Pologne et du Centre de Civilisation Française et d'Etudes Francophones de l'Université de Varsovie</li> </ul>
Annuel Famille 2 cartes	120 zł.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conjoints et/ou enfants mineurs d'une même famille</li> </ul>
Annuel Famille 3 cartes et +	180 zł.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conjoints et/ou enfants mineurs d'une même famille</li> </ul>
Annuel Gratuit	0 zł.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elèves de l'Institut français de Pologne</li> <li>- Parent d'un enfant mineur élève de l'Institut Français de Pologne et inscrit au réseau des médiathèques de l'Institut Français de Pologne (1 parent par enfant / la date de cet abonnement sera calée sur la date de l'abonnement de l'enfant)</li> <li>- Enseignants et professeurs des établissements labellisés FrancEducation</li> <li>- Enseignants et professeurs des établissements non-labellisés FrancEducation ayant fait inscrire au moins 10 élèves en groupe</li> <li>- Personnel administratif en recrutement local et professeurs de l'Institut français de Pologne</li> </ul>
Trimestriel	50 zł.	

Les tarifs réduits et gratuits peuvent être accordés aux employés d'institutions et d'entreprises partenaires de l'Institut français de Pologne dans le cadre de contrats de partenariat.

Les tarifs réduits, gratuits et famille sont accordés sur présentation de justificatifs en cours de validité.

## 9. Autres tarifs

Pénalité de retard DVD, manuels de langue, jeux, guides touristiques	1 zł.	Par document et par jour de retard (jour d'ouverture de la médiathèque de rattachement)
Pénalité de retard pour tout autre document	0,30 zł.	Par document et par jour de retard (jour d'ouverture de la médiathèque de rattachement)
Remplacement d'une carte de lecteur perdue	5 zł.	
Impression	1 zł.	Prix par page
Mise à disposition d'un document d'une autre médiathèque de l'Institut français de Pologne (Varsovie ou Cracovie)	5 zł.	Prix par document
Emprunt d'un document provenant d'une bibliothèque partenaire (liste au chapitre 13)	Frais de port aller et retour à la charge du demandeur	
En cas de perte ou détérioration du document	L'utilisateur transmettra à la médiathèque le document équivalent en bon état ou bien remboursera le prix en zlotys d'un exemplaire neuf, prix constaté dans le commerce tel que communiqué par le médiathécaire.	

## 10. Envoi de messages électroniques

En s'inscrivant aux médiathèques de l'Institut français de Pologne, l'utilisateur accepte de recevoir :

- un courriel dit « de courtoisie » destiné à le prévenir de la date de retour d'un document, 2 jours ouvrables avant celle-ci,
- 1 fois par mois maximum et autant de fois que nécessaire, sans limite de temps : un courriel lui rappelant la nécessité de rapporter les documents en retard, (la non-réception d'un courriel des deux types ci-dessus ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de rendre les documents à temps et de payer les pénalités de retard correspondantes),
- 2 fois par mois maximum (pendant la durée de l'abonnement + 6 mois) : un courriel sur l'actualité des médiathèques (liste de nouveautés, animations, rencontres avec des auteurs...),
- 2 fois maximum dans les 6 mois suivant la date de fin d'abonnement : un courriel comportant la proposition de renouveler l'abonnement.

## **11. Mineurs / Usagers de 0 à 15 ans**

- Les mineurs fréquentant la Médiathèque sont sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou responsables légaux.
- Les usagers de 0 à 15 ans et moins doivent être accompagnés au moment de la première inscription d'un de leurs parents ou de leur représentant légal, qui signe le bulletin d'inscription. La présence physique d'un parent ou d'un représentant légal n'est pas requise dans le cas d'une inscription en groupe organisée par un établissement scolaire ou le service des cours de l'Institut français de Pologne.
- Les usagers de 0 à 15 ans (à l'exception de ceux relevant d'abonnement pris à un tarif Famille) ne sont pas autorisés à emprunter des documents provenant des sections Adultes, hors cas particuliers laissés à l'appréciation des médiathécaires.

## **12. Politique de confidentialité des données personnelles**

La politique de confidentialité des données personnelles de l'Institut français de Pologne est celle publiée sur son site Internet ([www.institutfrancais.pl](http://www.institutfrancais.pl)) et affichée dans ses médiathèques.

## **13. Bibliothèques partenaires**

- Alliance Française de Lublin
- Alliance Française de Łódź
- Centre franco-polonais des Côtes d'Armor-Warmie-Mazurie à Olsztyn

## **14. L'utilisateur s'engage à :**

- ne pas prêter sa carte de lecteur à une tierce personne,
- ne pas communiquer ses identifiants et mots de passe à une tierce personne,
- signaler tout changement de coordonnées,
- ne pas détériorer les documents (y compris en les annotant),
- signaler au moment de l'emprunt tout problème constaté sur les documents,
- respecter la durée d'emprunt des documents,
- respecter les droits d'auteur attachés aux documents empruntés ou consultés,
- utiliser les documents audiovisuels dans le cadre privé uniquement,
- remplacer par un exemplaire neuf tout document détérioré ou perdu ou payer la valeur en cours.

## **15. Non-respect du règlement**

Le non-respect du règlement peut entraîner la confiscation de la carte de lecteur, l'interdiction de l'accès aux médiathèques et l'interruption de l'accès à Culturethèque.